



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

(lot 1 556 781)

Le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lors d'une séance qui se tiendra en salle du conseil municipal, situé au Centre communautaire Harpell, 60, rue Saint-Pierre, le lundi 9 mars 2020, à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'installation d'une affiche située sur le lot portant le numéro de lot 1 556 781 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins :

D'accorder une dérogation mineure en vertu de l'article 3.15.8 b) du règlement de zonage 533 permettant l'installation d'une affiche sur un support existant ayant une hauteur totale de 20' dépassant la hauteur maximale de 15' autorisée par le règlement zonage 533,

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2020.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 13 février 2020,

Me Catherine Adam, OMA
Greffière